

PROJET DE RESORPTION DU BIDONVILLE DE CELLENEUVE (MONTPELLIER)

Une expérience positive se dessine à Montpellier avec le projet de résorption du bidonville de Celle-neuve.

Ce site est l'un des plus importants de l'agglomération, où vivent habituellement environ 150 personnes (50 ménages) dans des conditions de vie particulièrement précaires. Les habitant-e-s sont accompagné-e-s dans leurs démarches d'insertion par La Cimade depuis janvier 2015. La parcelle où est situé le bidonville appartient à la société d'économie mixite de l'agglomération (SAAM) et est située dans un quartier en plein développement. De fait, les projets prévus sur le site ne peuvent avancer.

Une décision de justice du 15/04/2015 concernant l'expulsion des habitant-e-s donne raison à la Métropole. Néanmoins, la Préfecture de l'Hérault refusait d'accorder le concours de la force publique avant que la Métropole ne s'engage dans la recherche de solutions concrètes pour chacun des ménages vivant sur le site.

Depuis septembre 2017, un projet de résorption du bidonville est porté par l'ensemble des acteurs. Coordinné par la préfecture, il implique tous les acteurs concernés par la problématique : la Métropole et la Mairie, mais aussi les bailleurs sociaux, le SIAO, la Caisse d'Allocations Familiales, les associations porteuses de dispositifs Accueil Hébergement Insertion (AHI), la Fondation Abbé Pierre, et les associations de terrain (AREA, La Cimade, Médecins du Monde)

Deux orientations sont prévues :

- **Pour les ménages ne disposant pas de revenus suffisants pour intégrer un logement, l'accompagnement global entamé par la Cimade se poursuit sur un terrain de transition.**

De l'ordre de 35 ménages sont concernés.

- **Un dispositif de baux glissants ad hoc est créé pour les ménages disposant de revenus suffisants pour intégrer un logement.**

Environ 14 ménages sont concernés.

Le terrain est mis à disposition et viabilisé par la métropole de Montpellier. L'Etat a confié à l'opérateur 2 Choses Lune la mise en place de bungalows ainsi que l'accompagnement social des résident-e-s.

L'objectif est de poursuivre les démarches d'insertion professionnelle entamées avec l'association La Cimade en levant le frein des conditions de vie. Peu à peu les personnes vivant sur le terrain de transition vont s'intégrer professionnellement et accéder à un logement mobilisé dans le parc social.

Organisation :

- Identification des ménages présents sur le site par l'équipe de médiatrices de la Cimade
- Information des ménages du dispositif de résorption du bidonville
- Etablissement d'une liste des personnes concernées :

Le grand nombre de personnes présentes sur le site a rendu nécessaire un temps relativement long (4 mois) à l'établissement d'une liste. Il s'agit d'identifier les personnes qui sont inscrites sur un parcours d'insertion en France, au-delà d'éventuels déplacements dans le pays d'origine. Néanmoins l'étendue du site et la complexité des situations sociales recommandent une relative souplesse dans l'établissement de cette liste.

- Un espace dédié aux activités de subsistance (ferrailage et biffins) est prévu sur le site.

Les ménages se verront proposer un logement social avec un accompagnement renforcé par une association AHI. Prévu pour un an, l'accompagnement pourra être plus long si les conditions du glissement du bail ne sont pas remplies.

La construction de ce dispositif nécessite :

- L'accompagnement des personnes par La Cimade pour faire auprès de l'AS de secteur une demande de SIAO
- L'accompagnement à l'ouverture des droits sociaux par la Cimade, et la facilitation de leur examen par la CAF
- Sous l'égide du SIAO, une commission avec les associations AHI évaluant la situation de chaque ménage est organisée
- La rencontre entre les personnes orientées et l'association chargée de l'accompagnement
- Une commission MDS (Ménages en Difficultés Sociales) spécifique organisée par URO Habitat (bailleur social) propose la situation (Ménage + association AHI) aux bailleurs sociaux. Ceux-ci identifient dans leur parc un logement correspondant à la composition familiale situé à Montpellier ou accessible en tram.

Cette organisation perdurera dans le cadre du terrain de transition, afin que les ménages qui se seront intégrés professionnellement puissent accéder au logement social avec l'accompagnement d'une association AHI.

Afin que ce dispositif fonctionne des conventions spécifiques ont été signées :

- Etat- AREA : coordination équipe de terrain/SIAO/Conseil Départemental/CAF
- Etat-Association AHI encadrant l'accompagnement global renforcé des familles. L'accompagnement concerne toutes les problématiques sociales qui peuvent être rencontrées : logement, emploi, éducation, santé ... jusqu'à l'accès à la culture et aux loisirs.
- Etat- bailleurs sociaux : conventions spécifiques aux dispositifs de bail glissant.

Aspects positifs et points de vigilance

Même si le dispositif n'est pas encore en place, les points de vigilance et aspects positifs de cette opération de résorption doivent être soulignés.

- **Points de vigilance :**

Un des premiers points de vigilance est le calibrage de l'accompagnement par l'association de terrain sur le bidonville. Si les ménages sont accompagnés depuis 3 ans par La Cimade, une opération de résorption comme celle-ci implique nécessairement un accroissement du travail social. La réussite de l'opération repose sur ce travail de terrain. Pour autant, le financement par ménage de l'accompagnement sur le bidonville est dix fois moindre que celui de l'accompagnement dans le logement.

Pour les ménages orientés vers le logement :

- L'insertion professionnelle des personnes n'est dans la majorité des cas pas encore consolidée, et la proposition de logement est faite avant qu'ils n'en aient fait la demande. En effet, la contrainte financière a fait glisser le diagnostic de ménages « proches de l'insertion » à ménages « solvables ».

L'entrée dans le logement est donc précoce par rapport aux parcours d'insertion. L'investissement du logement et la continuité du travail social sera le corollaire du maintien dans les lieux. A cet égard l'accompagnement par une association spécialisée est fondamental.

- Pour les personnes ayant ouvert des droits grâce à une activité de biffin en auto-entreprise, deux aspects sont essentiels.

Tout d'abord la possibilité de continuer cette activité dépend de l'accompagnement en matière de droits (la gestion du statut d'auto-entrepreneur est technique) ainsi que de la possibilité d'avoir un lieu adapté au stockage et au nettoyage (comme un garage en box) Ensuite, la plupart des personnes doivent poursuivre leurs démarches d'insertion professionnelle. Or cet accompagnement nécessite un réel investissement en temps pour le-a travailleur·euse social·e· référent·e.

Pour le terrain de transition :

- Les services de l'Etat ont choisi de confier l'accompagnement social à l'association 2 Choses Lune, alors que les personnes sont accompagnées depuis trois ans par La Cimade. L'entrée sur un terrain d'insertion va déstabiliser les personnes, qui vont en plus devoir créer une relation de confiance avec une nouvelle association.
- Le coût réel de l'opération, et de manière non négligeable des containers, ne doit pas amener à baisser l'investissement dans le travail social. Si la levée des freins dus aux conditions matérielles d'existence est très importante, c'est l'accompagnement global, et l'insertion socio-professionnelle, qui vont permettre aux personnes de quitter le terrain d'insertion pour un logement.
- Le choix des personnes entrant sur le terrain. S'il est très positif que toutes les personnes soient prises en compte dans l'opération de résorption du bidonville, il faut veiller à ce que les personnes dont l'insertion professionnelle est peu probable à moyen terme se voient rapidement proposer une solution adaptée. Il s'agit majoritairement de personnes gravement malades, dont la situation relève d'Appartement de Coordination Thérapeutique ou de CHRS, ou de personnes âgées sans droits ouverts.
- La localisation du terrain et son accessibilité est un réel problème. Aujourd'hui, le site est accessible par une seule ligne de bus, à 10 minutes à pied, qui relie le centre-ville. En journée, ce bus ne passe qu'une fois par heure. Par ailleurs, les services publics actuels dont les habitant·es du bidonville de Celleneuve sont usagers (Pôle Emploi, MLI, CCAS, écoles...) sont à une heure de transport en commun et nécessitent un ou deux changements de bus.

Le risque de déscolarisation est grand. Il va s'agir pour 2 Choses Lune, qui sera en charge de l'accompagnement social, de travailler avec la municipalité pour envisager la mise en place de ramassage scolaire, et avec l'Education Nationale pour que les enfants soient scolarisés plus près en répartissant les élèves dans les écoles du quartier.

- Par ailleurs, le terrain est situé juste à côté d'un terrain familial de la communauté gitane, et est séparé par une voie rapide d'un bidonville et d'une zone d'accueil de gens du voyage. Le choix de cette localisation interroge sur la relégation des populations marginalisées. Il est évident que cette proximité ne va pas faciliter des relations de voisinage apaisées.
- **La participation des principaux intéressés à l'organisation du terrain de transition et de ses règles de vie est fondamentale. En effet, les personnes qui vivent sur le bidonville sont autonomes et supporteront difficilement des règles de vie infantilisantes.** La possibilité pour les familles de recevoir des proches chez eux est primordiale dans le succès du projet. Il se pose aussi la question d'une disposition des containers qui corresponde à la vie sociale des personnes. L'organisation du lieu devra se rapprocher le plus possible du droit commun, en prenant par exemple comme modèle l'organisation d'une copropriété.

Les points cités ci-dessus devront faire l'objet d'une grande vigilance, d'autant plus qu'à travers le site de Celleneuve c'est la capacité de mettre en place une politique de résorption efficace des bidonvilles dans le département qui sera jugée.

A côté de ces questions, de nombreux aspects positifs de l'opération doivent être soulignés.

- **Premiers aspects positifs :**

- **Il est important de souligner que l'opération a été construite pour proposer à chacun des ménages vivant sur le bidonville une solution pérenne. Sortir d'une logique de sélection des familles les plus proches de l'insertion pour s'adresser à tous les ménages vivant sur un site constitue une évolution remarquable des politiques publiques en matière de résorption des bidonvilles.**
- Il est important aussi de noter que malgré l'organisation d'un terrain de transition, l'entrée sur un logement pour les familles solvables est bâtie sur les dispositifs de droit commun. Si la solution du terrain de transition crée un dispositif ad hoc spécifique, elle a le mérite d'apporter une solution pour les personnes qui sont moins avancées dans leur parcours d'insertion.
- **A la demande des associations de terrain, le projet de terrain de transition comporte un lieu dévolu aux activités de subsistance des personnes (ferrailage et biffins).** Ce lieu de travail adapté, qui doit aussi éviter les nuisances écologiques, va permettre aux personnes de continuer à subvenir à leurs besoins de manière autonome. Selon les orientations prises par l'association gestionnaire, ce lieu de travail pourra devenir un outil intéressant pour faciliter la gestion collective du site et favoriser la transition vers l'emploi salarié.
- La participation élargie au projet des institutions et associations. L'organisation de réunions régulières en préfecture facilite l'investissement de tous les acteurs. Ces réunions ont aussi permis aux associations de terrain de répondre aux nombreuses inquiétudes et préjugés exprimés sur le public vivant en bidonvilles. De nombreux acteurs se sont investis dans le projet. A cet égard, et à ce stade, on peut déjà saluer l'investissement des bailleurs sociaux. L'engagement de la CAF pour accélérer le traitement des dossiers est lui aussi facilitateur.
- **La création d'un comité de pilotage du projet terrain de transition auquel seront partie les associations de terrain.** Si l'organisation et le pouvoir de décision de cette instance ne pas encore définie, la pluralité des acteurs doit faciliter des positionnements au plus près des intérêts des personnes accompagnées, notamment dans l'établissement des règles de vie.

La perspective positive de résorption de bidonvilles entamée dans l'Hérault est dans la continuité du projet d'accompagnement social global porté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale avec les associations La Cimade, AREA et 2 Choses Lune. L'absence du recours systématique à l'expulsion contribue ainsi à stabiliser les personnes et faciliter le travail social des associations.